

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 8 mars 2022

Délibération
n°2-2022
Point 3.2

Point 3.2 de l'ordre du jour

Renommage de la Faculté de chirurgie dentaire en Faculté de chirurgie dentaire-Robert Frank

EXPOSE DES MOTIFS :

La composante propose de renommer la Faculté de chirurgie dentaire pour les raisons qui suivent.

Le Professeur Robert Frank a eu un parcours exceptionnel national et international.

Il crée le premier laboratoire en Recherches Dentaires en 1947 à Strasbourg, et acquiert le 7^{ème} Microscope Électronique par Transmission (MET) fabriqué par Philips. Puis à partir de 1967, il obtient son propre MET Philips EM200 et **crée le Centre de recherche odontologique en 1968**, affilié au CNRS et à l'INSERM (U157). Sa grande acquisition a été le MET à haute résolution en 1987.

Robert Frank a joué un rôle déterminant en France dans **la création des Unités d'Enseignement et de Recherches (UER) en Odontologie** mettant fin aux Écoles dentaires privées et Instituts dentaires rattachés aux facultés de Médecine. En 1965, il fait partie de la première commission nationale consultative qui crée, un corps d'enseignants en odontologie relevant du ministère de l'enseignement supérieur et du ministère de la santé, et le doctorat de 3^{ème} cycle en Sciences odontologiques. En 1969, il fut le 1^{er} Vice-Président de l'assemblée nationale constitutive et participera à l'élaboration des statuts des UER, qui par la suite donneront les UFR actuelles.

Robert Frank sera en 1970 **le 1^{er} Doyen de la Faculté de chirurgie dentaire de Strasbourg, le 1^{er} Président de la section odontologie du Conseil National des Universités CNU et de 1983 à 1987 Président de la Conférence des doyens en odontologie.**

Cette demande a été approuvée par le Conseil de faculté.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le renommage de la Faculté de chirurgie dentaire en Faculté de Chirurgie Dentaire-Robert Frank.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	4
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	3

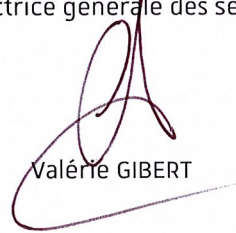
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 14 mars 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT